

# Indication pour le transfert de la prestation de libre passage

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire suivant selon votre situation actuelle et nous le retourner dûment signé et accompagné des éventuels documents requis.

Madame       Monsieur      Réf. contrat (ancien employeur) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... NPA/localité : .....

Tél ..... Courriel : .....

NSS/N° AVS : ..... Date de naissance : .....

Etat civil :  Célibataire       Marié(e)       Veuf(ve)       Divorcé  
 Partenariat enregistré       Partenariat dissous       Partenaire bénéficiaire

## **Demande de transfert de la prestation de sortie à l'institution de prévoyance du nouvel employeur ou, si vous n'avez pas d'employeur, sur une police/compte de libre passage**

**Vous avez un nouvel employeur** : Veuillez nous indiquer ci-après les coordonnées de l'institution de prévoyance de ce dernier et joindre un bulletin de versement pour le transfert de votre avoir.

**Vous n'avez pas de nouvel employeur actuellement** : Veuillez ouvrir un compte bloqué de libre passage auprès de la banque de votre choix et nous faire parvenir une copie du formulaire d'ouverture de ce compte, ainsi qu'un bulletin de versement. Si vous avez déjà un compte de libre passage ouvert, veuillez en indiquer les références ci-après.

**Coordonnées de paiement** : *(Veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire).*

Nom et adresse de la nouvelle institution de libre passage : .....

Nom et adresse du nouvel employeur : .....

IBAN (max 34 chiffres) : .....

Banque (nom, NPA, lieu) : .....

Titulaire du compte : .....

N° de contrat : .....

Lieu et date : ..... Signature de l'assuré(e) : .....



## Demande de remboursement en espèces de la prestation de libre passage

Depuis moins d'une année, vous avez débuté une activité principale d'indépendant en Suisse

⇒ A joindre :

une attestation datée de moins de 3 mois de la caisse AVS de votre canton certifiant votre nouveau statut d'indépendant.

Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays non membre de l'UE ou de l'AELE

L'intégralité de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.

Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays membre de l'UE ou de l'AELE

En raison de l'Accord sur la libre circulation des personnes et en vertu du droit de l'UE, le versement des prestations obligatoires (minimum LPP) en espèces est soumis, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, à certaines restrictions.

**1. Aucune reprise d'activité lucrative**

Le versement total de la prestation obligatoire est possible, sous condition de la confirmation de non assujettissement au système d'assurances sociales du pays de destination, document délivré par l'autorité compétente de ce dernier et à nous retourner. Pour obtenir le formulaire adéquat ou pour tout autre renseignement, veuillez-vous adresser au **Fonds de garantie LPP, Organe de direction, Eigerplatz 2, case postale 1023, 3000 Berne 14, Tél. +41 (0)31 380 79 71, [www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch)**

**2. Reprise d'une activité lucrative dans le pays de destination**

Dans ce cas, le versement de la prestation obligatoire n'est pas possible. L'avoir reste en Suisse où il est versé sur un compte bloqué. Veuillez donc ouvrir un compte bloqué de libre passage auprès de la banque de votre choix et nous faire parvenir une copie du formulaire d'ouverture de ce compte, ainsi qu'un bulletin de versement.

⇒ A joindre :

- Une attestation officielle de départ de moins de 3 mois (pour les résidents en Suisse)
- Une annulation du permis de travail (uniquement pour les frontaliers et délivrée par l'Office de la population compétent)
- Un certificat de résidence établi par les autorités du pays de destination de moins de 3 mois

### Coordonnées de l'établissement bancaire sur lequel vous souhaitez recevoir votre prestation en espèce

**Coordonnées de paiement :** (Veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire RIB).

Banque (nom, NPA, lieu, pays) : .....

Code SWIFT/BIC : ..... Clearing/CB : .....

IBAN (max. 34 chiffres) : .....

Titulaire du compte : .....

### Signature(s) en cas de versement en espèces

Lieu et date :

Signature de l'assuré(e) :

**Authentification de la signature du conjoint/partenaire**  
(Sceau et signature de l'organisme officiel):

*Pour les personnes mariées, liées par un partenariat enregistré ou ayant inscrit un partenaire bénéficiaire, la signature du conjoint/partenaire doit être légalisée auprès d'une autorité compétente ou sur rendez-vous dans nos bureaux.*

*La Fondation Patrimonia se réserve le droit de demander également une authentification des signatures officielle à l'assuré(e).*

*Nous attirons votre attention sur le fait que les versements en espèces sont soumis à l'impôt et seront annoncés aux autorités fiscales compétentes.*

⇒ A joindre :

- Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- Un certificat d'état-civil ou livret de famille, certificat de mariage ou acte de naissance actualisés et certifiés conformes (à demander à la commune de domicile ou d'origine ou à la Mairie)

